

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEROGATOIRE AU
REGLEMENT DES AIDES « SPORT », SAISON 2017/2018 AU
BENEFICE DE LA LIGUE CORSE DES ECHECS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention dérogatoire au règlement des aides « sports » adopté par l'Assemblée de Corse en date du 31 mai 2018.

Par Arrêté n° 18/203 CE en date du 19 juillet 2018, le Conseil Exécutif a affecté à la Ligue Corse des Echecs, une subvention en application du règlement des aides, de **130 000 €**.

Or, cette somme ne permet pas à la ligue dont le rayonnement est croissant depuis sa création en 1997, de satisfaire à ses engagements au titre de la saison sportive passée, à savoir 2017/2018.

Son budget prévisionnel de **800 000 €** prévoyait une subvention espérée de **356 000 €**, au titre du secteur « sport » de la Collectivité de Corse, montant représentant le cumul des aides « sport » des 3 ex- collectivités.

Le différentiel restant à affecter, à titre complémentaire, serait donc de **226 000 €** (356 000 € - 130 000 €).

Cette décision de procéder en 2 affectations est consécutive aux incidences liées à la mise en place de la collectivité « unique », et son corollaire d'agrégation des subventions versées par chacune des ex-collectivités.

En effet, compte tenu de l'augmentation mathématique du taux de financement sollicité auprès de la nouvelle Collectivité de Corse (supérieur à 50 %), il convenait de mieux définir les relations conventionnelles avec cette structure, notamment à compter de la saison prochaine.

Le premier arrêté a ainsi traité ce qui relevait des montants alloués dans le cadre de l'application du règlement des aides.

Le présent rapport propose en conséquence une attribution complémentaire à titre dérogatoire, et permet d'officialiser ce distinguo important dans nos relations à venir avec cet organisme.

Pour information, deux autres directions de la Collectivité de Corse interviennent également dans le financement de cette association à hauteur de 40 000 € pour la Direction Langue et Culture Corse et 65 000 € pour la Direction de la Formation Professionnelle.

La convention à conclure entre la Collectivité de Corse et la Ligue Corse d'Échecs qui compte 7 735 licenciés dont 747 licenciés dans 10 clubs et 6 988 en scolaires et

loisirs, pour l'année 2018 (saison sportive 2017/2018) doit permettre d'accompagner les actions de la LCE suivantes :

- la structuration et l'amélioration de l'offre de pratique ;
- la promotion de l'activité sportive pour tous ;
- la détection et le perfectionnement de l'élite régionale ;
- les déplacements pour participer à des compétitions nationales et internationales ;
- l'organisation d'une manifestation sportive internationale ;
- l'emploi de cadres techniques et pédagogiques.

Cette subvention de **226 000 €** est proposée sur la base d'un budget prévisionnel de 800 000 €, et se répartirait comme suit :

- 106 000 € au titre de son fonctionnement

La Ligue Corse d'Echecs, dans son fonctionnement, a fait un choix stratégique d'un développement de masse avec une unité territoriale d'action ce qui entraîne une création de 16 postes de formateurs.

La Ligue organise chaque année plus de 600 tournois dont 5 évènements de portée internationale. Depuis sa création en 1997, le nombre de ses licenciés est passé d'une centaine environ 7 500 cette année. Les objectifs de la ligue sont donc maintenus pour :

- Poursuivre l'élargissement de la base, en particulier l'action de 16 formateurs salariés permanents et une dizaine de vacataires. La généralisation de l'enseignement échiquéen, notamment en milieu scolaire, a concerné ses 15 dernières années plus de 40 000 jeunes insulaires ;
- Renforcer l'encadrement de l'élite dans la mesure où environ 50 joueurs ont un niveau international.

- 70 000 € pour l'organisation du tournoi européen de jeunes

Ce tournoi, organisé du 7 au 9 juin 2018 à Bastia, concernait près de 3 200 enfants de 25 communes du Cismonte participant à la finale du championnat scolaire, et en parallèle, 4 équipes de 6 joueurs originaires de Méditerranée participaient au tournoi international de jeunes.

- 50 000 € pour la « Scola Corsa di l'Eccelesenza »

Cette école permet à l'élite insulaire de bénéficier de moyens lui permettant d'être présente sur la scène internationale. Cette structure est constituée de trois pôles :

- un pôle « détection » d'une quarantaine d'enfants organisé au sein des clubs insulaires,
- un pôle « complémentaire » d'une trentaine d'enfants permettant d'assurer aux enfants un entraînement supplémentaire,
- un pôle « excellence » composé des meilleurs jeunes joueurs (une dizaine).

Je vous propose donc de bien vouloir délibérer en faveur de l'attribution d'une aide totale de 226 000 €.